

PREFECTURE DES PYRENEES- ORIENTALES

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20230918-DCM2023-31-DE
Date de rétransmission : 20/09/2023
Date de réception préfecture : 20/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants : 7

Date de convocation : 11 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 Septembre à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Sophie Verney, Abdelhaq Achemirou

Absents excusés : Alizée Desmet, Fabrice Calmont,

Procurations : Alizée Desmet à Bruno CAGNY

M. Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

DCM2023-31 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les demandes présentées, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour attribuer les subventions aux associations, telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION 2023
FC CERDAGNE CAPCIR	50 €
ADMR	250€
AIKIDO	600€
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ERR - ESTAVAR	800€
TOTAL	1700€

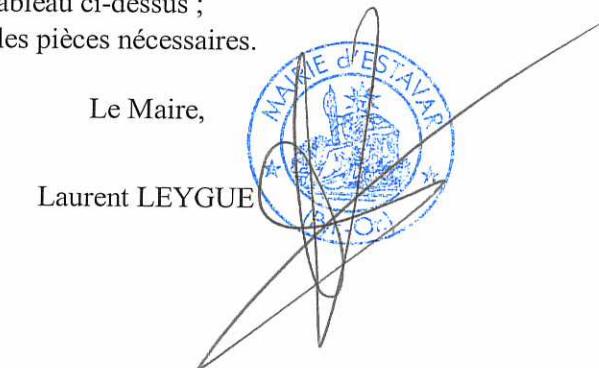
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'accorder les subventions selon le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Maire,

Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :